

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

VAUD-GENÈVE

30 avril 2013 21:19; Act: 01.05.2013 08:24

Conducteurs, vos cheveux vous trahissent

par Abdoulaye Penda Ndiaye/ Faïrouz Khaïry - A partir de 1,6‰ d'alcoolémie, l'analyse capillaire deviendra bientôt la règle. Une avocate y voit une ingérence dans la vie privée.



L'analyse des cheveux offre une vision rétrospective sur plusieurs mois. (photo: DR)

Une faute? **Signalez-la nous!** Chaque année, en Suisse, les autorités procèdent à 19000 retraits de permis liés à la consommation d'alcool. Un tiers de ces conducteurs présentent une alcoolémie supérieure à 1,6‰. Cette catégorie est particulièrement visée par la modification de la loi prévue dès janvier 2014. Le seuil pour une demande d'expertise en aptitude à conduire va passer d'un taux de 2,5‰ à 1,6‰. Dans le canton de Vaud, ainsi que l'a révélé la RTS, l'analyse capillaire va être systématisée pour ces automobilistes fortement alcoolisés. Genève va prendre les mêmes dispositions, comme le confirme Bernard Favrat, chef de l'Unité de médecine et psychologie du trafic. «Des prélèvements sont effectués ponctuellement. Mais ils seront bientôt opérés sur tous ceux dont le taux atteint 1,6‰.»

Si l'éthylotest révèle un usage très limité dans le temps, les cheveux, eux, offrent une vision rétrospective sur plusieurs mois. L'analyse a lieu quelques semaines après l'infraction. «L'automobiliste qui a perdu son permis à cause de l'alcool doit prouver la fin de sa dépendance avant de pouvoir le récupérer», déclare le Dr Marc Augsburger, du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML). Au premier trimestre, son unité a effectué une centaine d'analyses capillaires. Avocate spécialisée en circulation routière, Véronique Fontana dénonce une «ingérence grave dans la vie privée, car l'Etat va savoir comment on vit lorsqu'on n'est pas au volant.»